

Association Patrimoine Vébron  
Mairie, 48400 Vébron  
assopatrimoinevebron@gmail.com

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 26/10/2024 à 10h30 les membres de l'association APV se sont réunis à l'école de Vébron en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. 12 membres étaient présents et 9 avaient donné procuration sur un total de 38 adhérents. Le quorum était donc atteint. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par Annie Séquier-Blanc en qualité de présidente de l'association. Elle est assistée par un secrétaire de séance, Laurent Laperrousaz en tant que secrétaire de l'association et par la trésorière Claire Laperrousaz.

**L'ordre du jour est rappelé par le président :**

- 1) Rapport d'activité,
- 2) Rapport financier,
- 3) Vote des rapports,
- 4) Points divers

Il est fait lecture des différents rapports (*activité, financier*).

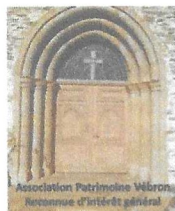
Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été mis en évidence :

- Coordination des activités de l'APV avec les Castor (Foyer Rural) :
  - Lier le nettoyage des sentiers par les Castors avec la réfection des murets : par exemple les sentiers de Vébron au Causse, et l'ancien chemin de Vébron aux Vanel.
- Chantiers murs de pierre
  - L'arrivée du chemin du Causse au niveau de la route du réservoir devra d'abord nécessiter un travail de pelleteuse (mairie ?) avant d'envisager des travaux sur les murets par l'association.
  - Il serait bon d'identifier des chantiers potentiels sur Salgas et Racoules. C'est d'autant plus nécessaire que nombre de participants bénévoles viennent de ces deux villages.
- Rappel : ces chantiers sont organisés par APV et les bénévoles de l'association pas par la commune.

**Pont du Moulin d'Astier :**

Le suivi des travaux n'a pu être effectué. En effet malgré la demande répétée d'APV auprès de la Mairie d'une réunion de suivi de chantier, cela n'a donné lieu à aucune réaction de la part de notre maire.

La maîtrise d'ouvrage de ce chantier semble réduite à son strict minimum. Par ailleurs Laurent Vincent qui avait été sollicité par la mairie pour établir un dossier en vue d'une demande de subvention au Parc National des Cévennes (celle-ci avait été refusée une



Association Patrimoine Vébron  
Mairie, 48400 Vébron  
assopatrimoinevebron@gmail.com

première fois pour absence de dossier sérieux), fait remarquer que de son côté il n'a jamais eu de retour ni de copie dudit dossier finalisé et envoyé au PNC.

Le dossier rédigé par Laurent Vincent préconisait notamment les points suivants :

- Conserver l'aspect et la silhouette caractéristique du Pont
- La reprise de pierres de schiste et l'utilisation de mortier de chaux pour les jointures.

L'état actuel du chantier démontre que :

- la silhouette va être un peu modifiée (ce qui semble justifié par l'état global de dégradation plus avancé qu'initialement identifié)
- que les mortiers utilisés sur le chantier ne sont pas à base de chaux.

Cela est contradictoire avec la prescription du Parc qui stipulait que les mortiers devaient être exclusivement à base de chaux. La question se pose donc de la pérennité de la subvention octroyée par le Parc National des Cévennes (5000 €).

Tout cela aurait pu être clarifié en avance de phase par des réunions de suivi de chantier entre l'entrepreneur, la MOA (maîtrise d'ouvrage) et l'APV qui doit fournir de son côté et grâce aux dons de ses adhérents 10 000€ à réception des travaux.

L'APV estime légitime compte-tenu de son implication et du montant de sa participation au projet de demander (et d'obtenir) des réunions de suivi de chantier.

Concernant l'utilisation de l'église l'APV va lancer un appel aux bonnes volontés pour organiser des animations autres que des expositions ou concerts.

## Rapport Financier :

Le bilan du rapport financier est détaillé ci-dessous. Au 26/10/2024, la trésorerie est de **13381,37 €**.

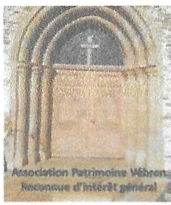
Les recettes sont de **2791 €** de cotisations et dons reçus au cours de l'exercice.

Le total des dépenses de l'association sur l'année est de **388,92 €**.

|                                 | EUROS              | Commentaires                                    |
|---------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------|
| <b>SOLDE CAISSE AU 28/10/23</b> | <b>263,43</b>      |                                                 |
| COTISATIONS                     | 30,00              |                                                 |
| DEPENSES                        | -15,48             | Timbres                                         |
| DEPOT SUR COMPTE                | -200,00            | Décaissement                                    |
| <b>SOLDE CAISSE AU 26/10/24</b> | <b>77,95</b>       |                                                 |
| <b>Hello-ASSO</b>               | <b>245,00</b>      | Cotisations en ligne et dons                    |
| <b>SOLDE BANQUE AU 28/10/23</b> | <b>10 715,86</b>   |                                                 |
| COTISATIONS, DONS               | 2 516,00           |                                                 |
| Dépôt espèces                   | 200                |                                                 |
| DEPENSES                        | -373,44            | Assurance, frais bancaires et dépenses diverses |
| <b>SOLDE BANQUE AU 26/10/24</b> | <b>13 058,42</b>   |                                                 |
| Bilan trésorerie                |                    |                                                 |
| <b>TRESORERIE TOTALE</b>        | <b>13 381,37 €</b> |                                                 |

ASP





Association Patrimoine Vébron  
Mairie, 48400 Vébron  
assopatrimoinevebron@gmail.com

## Vote :

À l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

### Résolution 1 : Rapport d'Activité

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

### Résolution 2 : Rapport Financier

L'assemblée Générale approuve le rapport à l'unanimité

### Résolution 3 : Délivrance de la contribution APV

Conditionné par un compte-rendu détaillé des choix mis en œuvre, en regard du projet initial et des clauses engageantes de la subvention du Parc National des Cévennes.

L'assemblée Générale approuve à l'unanimité cette résolution.

## Points Divers :

L'association APV souhaite disposer d'une page Web sur le site de la mairie de Vébron comme d'autres associations déjà référencées. Cela permettra d'avoir une meilleure visibilité et à l'association de diffuser ses comptes-rendus et autres documents d'information à la communauté vébronnaise.

### Changement du bureau :

- Claire Laperrousaz quitte sa fonction de trésorière, elle est remplacée par Laurent Laperrousaz.
- Isabelle Bénard-Tertrais devient secrétaire en remplacement de Laurent Laperrousaz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30

Laurent LAPERROUSAZ  
Signature du secrétaire

Signature de la présidente

Anne SÉQUIER-BI